

WALLONIE | DIGITALISATION DES AIDES ET CHÈQUES

L'administration au ser

Le gouvernement wallon redéfinit les chèques-entreprises, une aide peu usitée par les entrepreneurs en raison de sa complexité et de la lourdeur administrative. C'est de l'histoire ancienne.

Une récente étude menée par l'UCM sur la croissance des PME avait permis de montrer que près de trois chefs d'entreprise sur quatre n'avaient sollicité aucune aide publique au cours des trois dernières années, à cause non seulement de la multiplicité des aides mais aussi de la lourdeur des procédures pour y accéder. Une préoccupation à laquelle le gouvernement wallon vient de répondre en réformant les aides à la formation, au conseil et au coaching.

Avec désormais une seule plateforme pour découvrir toutes les aides disponibles, et la promesse d'une réponse dans les cinq jours aux dossiers introduits, les instances

régionales rencontrent les attentes les plus pressantes des entrepreneurs, comme le rappelle Dany Drion, administrateur délégué de l'entreprise liégeoise JDC : "Nous avons déjà fait appel à des chèques langues en 2014 pour former nos managers à l'anglais, ainsi qu'à des chèques coaching ou technologie. Ce sont des aides importantes car elles augmentent les performances des PME et les positionnent sur les marchés. La Wallonie pourrait être une coach au lieu d'une surveillante, il faut aider les entreprises qui se mouillent et qui prennent aussi des risques en investissant." Et le ministre wallon de l'Économie et des PME, Jean-Claude Marcourt, d'insister : "Les PME sont le cœur du dispositif de la croissance

d'une région. Notre tissu de PME doit être augmenté et renforcé. La difficulté est d'informer celui qui crée son entreprise, c'est aussi pour cette raison que la plateforme est un biais d'information essentielle. Notre volonté est de simplifier."

En quelques mots comme en cent, les entrepreneurs demandent à bénéficier de démarches facilitées auprès des administrations publiques pour gagner en transparence et clarté, et pour personnaliser les dossiers. "L'ambition est de faire de la Wallonie un territoire porteur pour les PME, où règne l'envie d'entreprendre et de croître", souligne le ministre.

Et puisque les fondations sont là, il faut maintenant construire la maison, au travers de la réforme des aides de premier niveau. Cette réforme prévoit la centralisation, la simplification et la digitalisation des aides en un portefeuille composé de onze chèques-entreprises couvrant les besoins en formation, conseil et coaching, dans tous les cycles de la vie de l'entreprise, soit de la création à la transmission. "La réforme des aides est ambitieuse car portée par plusieurs ministres et regroupant plu-



sieurs compétences. Soutenue par les partenaires sociaux pour placer



Pour Jean-Claude Marcourt, notre tissu de PME doit être augmenté et renforcé.

© Jean-Luc Flémal/Belpress.com

Comment ça marche ?

Les onze chèques-entreprises sont présentés sur une plateforme numérique unique : cheques-entreprises.be. Ils ont la particularité de toucher plusieurs secteurs d'activité, et dépendent donc des ministères de l'Économie, de l'Emploi et de l'Énergie.

De manière concrète, l'entrepreneur va disposer d'un "portefeuille électronique d'aide" nourri de 200.000 euros sur trois ans, toutes aides confondues. Les porteurs de projet peuvent compter sur 37.500 euros aussi en trois ans. Les microentreprises, PME et en trajectoire de crois-

sance sont également concernées. L'autre grande nouveauté réside dans le principe du "only once". Autrement dit : l'entrepreneur qui introduit plusieurs demandes de chèques-entreprises, même sur des périodes différentes, ne devra alimenter son dossier administratif qu'une seule fois. Une bonne fois pour toutes. Les chèques sont octroyés sur base du principe de confiance, de l'encouragement à la prise de risque, permettant ainsi à l'entrepreneur de fournir des infos complémentaires a posteriori. Dans le même esprit de rapidité et d'efficacité, l'administration s'en-

gage, une fois le dossier complet et validé, à répondre sur sa recevabilité dans les cinq jours ouvrables. L'examen de demande de paiement est prévu dans les quinze jours ouvrés maximum.

Notons que la quote-part financière prise en charge par le bénéficiaire reste de maximum 50 % et de 25 % dans de nombreux cas pour les starters et microentreprises. C'est la société Sodexo qui sera en charge du paiement du prestataire, une fois le rapport final du dossier validé par l'administration.

vice des entreprises



l'entrepreneur au cœur des priorités, elle va permettre à chacun d'entre-

prendre", explique Jean-Claude Marcourt.

Onze chèques : pour qui, pour quoi ?

Les chèques-entreprises proposés sur la plateforme unique numérique sont regroupés en cinq catégories, couvrant les étapes essentielles de la vie d'une entreprise : création, innovation, développement numérique, internationalisation et transmission.

"Pour les starters, nous avons prévu trois types de chèques : formation (opérationnel en juillet 2017), conseil (avril) et coaching (mai) à la création d'entreprise. Cela permet d'améliorer le fonctionnement actuel ou futur de l'entreprise, d'aider le starter à mieux définir le projet, d'en déterminer la faisabilité et d'améliorer l'efficacité personnelle", détaille Isabelle Quoilin, directrice générale SPW (Service public de Wallonie). La déclinaison est identique pour les entreprises. Les chèques "excellence opérationnelle", "consultance stratégique" et "transformation digitale" ont été mis en ligne dès ce mois de mars ; les chèques

"technologie & propriété intellectuelle", "transmission", "développement international" et "énergie" le seront entre avril et juillet prochain. De l'autre côté du système, il y a les prestataires qui vont honorer la mission choisie par l'entrepreneur au travers de ces chèques. Dès le 1er janvier 2018, ces prestataires devront présenter soit une labellisation, soit un agrément (obligatoire) octroyé pour un maximum de trois ans. Par ailleurs, les critères de sélection seront harmonisés, tandis qu'un centre de référence sera le gardien du contrôle qualité et accompagnera le prestataire dans sa démarche de reconnaissance.

cheques-entreprises.be

Une réforme prometteuse

L'UCM défend depuis la formation du gouvernement wallon la mise en place d'une réforme des aides publiques selon deux axes : une rationalisation en fonction du cycle de vie de l'entreprise et la mise en place d'un contact unique pour solliciter ces aides. Il s'agissait d'ailleurs d'un des points clés du mémorandum défendu auprès des différents partis politiques à l'occasion des dernières élections.

La réforme du gouvernement wallon pilotée par le ministre Marcourt répond à cette demande et l'UCM s'en réjouit. Elle a suivi avec grande

attention les différentes étapes de sa mise en œuvre via le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et le groupe de travail créé par le cabinet Marcourt pour alimenter cette réforme.

À cet égard, ses différentes demandes ont également été entendues puisque des taux d'intervention plus élevés sont prévus dans les frais (75 % de prise en charge des frais de consultance plutôt que 50 % en moyenne) pour les TPE et les starters (entreprises actives depuis moins de cinq ans). Les indépendants à titre complémentaire qui souhaitent pas-

ser à titre principal pourront également bénéficier des conseils prévus pour les porteurs de projet dans le dispositif. Enfin, les "petits" consultants indépendants pourront aussi bénéficier de la réforme puisque les coûts de labellisation des consultants agréés tiendront compte de la taille de l'entreprise.

On peut également se réjouir d'une meilleure prise en compte, dans le cadre de cette réforme, de plusieurs défis majeurs pour les indépendants et les PME que sont le numérique, la transmission d'entreprise et la communication. Les chèques numé-

riques et transmission intègrent et élargissent les aides qui existaient dans ce domaine et les renforcent considérablement. Quant à la communication, il s'agit d'une nouveauté bienvenue pour aider les petites entreprises à mieux "se vendre".

Il s'agit donc d'une réforme prometteuse qui va être mise en œuvre progressivement au cours des prochains mois. L'UCM va continuer à suivre le processus et informera régulièrement ses membres et clients de l'évolution.

I.M.